

Le **Département** et la **MDPH**  
simplifient vos démarches

# mdph77.fr



**REMP LISSEZ  
ET SUIVEZ VOTRE  
DOSSIER EN LIGNE**

## Qui peut faire une demande de dossier MDPH en ligne ?

Une personne en **situation de handicap**, un **proche aidant** ou son **représentant légal**.

## Pourquoi faire une demande de dossier MDPH en ligne ?

- Vous avez besoin d'aide dans votre **vie de tous les jours** ou dans votre **vie professionnelle**, en raison d'une **maladie chronique** ou d'un **handicap**.
- Vous souhaitez faire des **démarches pour la scolarité de votre enfant** en situation de handicap.

## Comment faire une demande de dossier MDPH en ligne ?

Rendez-vous sur **mdph77.fr** rubrique « **Dossier de demande** ».

## Les points d'accueil



Vous pouvez être accompagné dans vos démarches par la MDPH de Seine-et-Marne ainsi que par des services départementaux, communaux ou des associations. Consultez la **liste des points d'accueils seine-et-marnais** sur **mdph77.fr** rubrique MDPH.

# Les différentes étapes :

## 1 Créer votre compte

Sur [mdph.fr](http://mdph.fr), cliquez sur « **s'inscrire / se connecter** ».

Connectez-vous :

- avec votre compte FranceConnect
- ou cliquez sur « Créer mon compte ».

Vous recevrez un e-mail vous demandant de valider la création de votre compte.

## 2 Votre profil

Complétez les informations : **identité, date de naissance, adresse, coordonnées, organisme d'assurance maladie (CPAM, MSA...), numéro de sécurité sociale...**

Indiquez si une personne vous aide dans vos démarches auprès de la MDPH de Seine-et-Marne ou si vous bénéficiez d'une **mesure de protection**.

*Vous n'aurez pas besoin de saisir ces informations à nouveau lors de prochaines demandes, sauf si votre situation a changé.*

## 3 Votre situation

Les questions posées à cette étape permettent d'avoir une meilleure connaissance de votre situation. Elles concernent vos **besoins dans votre vie quotidienne, professionnelle et scolaire** (dans le cas d'un enfant).

Vous pouvez **exprimer vos demandes** spécifiques de droit et prestation lors de l'étape « **détail de la demande** ».

*La MDPH prendra en compte toutes les difficultés et besoins exprimés.*

## 4 Les pièces justificatives obligatoires

- ✓ Une **pièce d'identité** ou un titre de séjour en cours de validité (de la personne concernée ou de son représentant légal)
- ✓ Un **certificat médical** de moins de 12 mois (modèle Cerfa 15695\*01 téléchargeable sur le site [mdph77.fr](http://mdph77.fr) rubrique « Faire une demande »)
- ✓ Un **justificatif de domicile** de moins de 1 an
- ✓ La **copie du jugement de protection juridique** (le cas échéant)
- ✓ Toute **pièce complémentaire** qui pourrait être utile à l'évaluation du dossier.

## 5 Vérifier les détails avant envoi de la demande

Cette étape **résume les informations** que vous avez renseignées précédemment.

Vous pouvez encore **modifier les informations** ou renseigner des informations complémentaires.

## 6 Envoyer votre dossier

Une fois les précédentes étapes validées, cliquez sur **Envoyer le dossier**.

*Votre dossier part à la MDPH pour être traité ! Vous pouvez suivre à tout moment son état d'avancement sur votre compte [mdph](http://mdph) en ligne.*

**Envoyer le dossier**



# Suivez le traitement de votre demande :

- **Transmis** : votre demande a été envoyée à la MDPH.
- **Déposée** : votre demande a bien été réceptionnée par votre MDPH.
- **En attente** : cela signifie qu'il manque des pièces obligatoires. Vous devrez les remplacer ou ajouter des pièces justificatives via MDPH en ligne. Ensuite, la MDPH de Seine-et-Marne examinera à nouveau votre demande. S'il manque des pièces complémentaires, MDPH en ligne indiquera « en attente de pièces complémentaires ».
- **Recevable** : votre demande est prête à être évaluée par la MDPH de Seine-et-Marne. Elle peut éventuellement vous demander des pièces complémentaires.
- **Irrecevable** : la demande ne peut pas être traitée, car les pièces obligatoires n'ont pas été transmises dans le délai imparti ou ne sont pas valides.
- **En cours d'évaluation** : la MDPH de Seine-et-Marne étudie vos besoins. Elle peut éventuellement vous demander des pièces complémentaires à l'évaluation.
- **Évaluée** : la MDPH de Seine-et-Marne a déterminé le(s) droit(s) et prestation(s) auxquels vous pouvez prétendre et a transmis ses propositions à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- **En cours de décision** : la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) doit se réunir pour décider des aides qui vous seront attribuées ou non.
- **Décidée** : la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a décidé des aides qui vous seront attribuées ou non. La MDPH de Seine-et-Marne vous envoie un courrier de notification pour vous informer de la décision finale. Vous pouvez aussi la visualiser sur MDPH en ligne.
- **Clôturée** : le traitement du dossier est terminé.

## Pour faciliter et accélérer la gestion de votre dossier par nos services :



- Si vous avez choisi de faire votre demande via le téléservice MDPH en ligne, vous devez transmettre les éléments complémentaires, demandés par la MDPH, via le téléservice dans votre espace personnel.
- Si vous avez déjà envoyé une demande par courrier ou par mail, votre dossier est en cours de traitement. Vous devez transmettre vos éléments complémentaires par courrier, ou en vous connectant sur [mdph77.fr](https://mdph77.fr), rubrique «contactez-nous».



Dossier  
MDPH en ligne  
sur [mdph77.fr](https://mdph77.fr)



MDPH de Seine-et-Marne  
16, rue de l'Aluminium  
77176 Savigny-le-Temple  
01 64 19 11 40